

Rabat, le 17/10/2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus définitif relatif à l'augmentation de capital du groupe AXA réservée aux salariés du groupe

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 17 octobre 2019 un prospectus définitif relatif à l'augmentation du capital de la société « AXA » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 58 951 965 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés de : Axa Assurance Maroc, Axa Assistance Maroc, Axa Assistance Maroc Services, Institut de formation et de développement professionnel AXA, Axa Crédit, Carré Assurance Maroc et Société de Gestion et de Surveillance (SGS), Axa Global Services Morocco Branch, Axa France IARD, Axa France Vie et Avanssur.

Le prix de souscription s'établit à 21,73 euros soit 231,65 dirhams. La période de souscription, au Maroc, s'étalera du 18 au 21 octobre 2019 inclus.

Le prospectus définitif est complété par :

- Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du FCPE « Shareplan AXA Direct Global » compartiment « AXA Plan 2019 Global » inscrit auprès de l'AMF sous le code n° 990000122659;
- Le règlement du FCPE « Shareplan AXA Direct Global » ;
- Le règlement du P.I.A.G des sociétés d'AXA hors de France et ses avenants.
- Le Document de Référence inscrit auprès de l'AMF sous le numéro D.19-0130 en date du 11 mars 2019;

L'intégralité du prospectus définitif visé par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles aux sièges sociaux des sociétés mentionnées ci-dessus ainsi qu'auprès de la BMCI. Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC:

www.ammc.ma

CP/EM/028/2019

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma